

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 12 avril 2024

D2024-25
Indemnités du Maire des
adjoints et des conseillers
délégués

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	22	23

Vote POUR	23
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire par Intérim.

Présents:

Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Cyrille BOUCHY, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, DE OLIVEIRA LEONES Ludivine, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Fabienne FARGEOT MENEZES, Annick GUYON, Ludovic MORAND, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents:

Claire DE CROMBRUGGHE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,

Vu l'élection du Maire et des adjoints en date du 12 avril 2024,

Vu la désignation d'un conseiller délégué,

Considérant qu'il est opportun au vu des nouvelles délégations des adjoints de revoir les indemnités des élus,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer les montants des indemnités du maire et des adjoints comme suit :

Fonction	% Indice brut 1027 maximum autorisé	% Indice brut 1027 proposé	Montant brut
Maire	51.6%	43.35%	1782 euros
1 ^{er} adjoint	19.80%	18.24%	750 euros
2 ^{ème} adjoint	19.80%	17.02%	700 euros

3 ^{ème} adjoint	19.80%	17.02%	700 euros
4 ^{ème} adjoint	19.80%	17.02%	700 euros
5 ^{ème} adjoint	19.80%	17.02%	700 euros
6 ^{ème} adjoint	19.80%	17.02%	700 euros
Conseiller délégué 1		12.65%	520 euros
TOTAL			6 552 euros

Le secrétaire de séance
Coralie SANGOY



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 18/04/2024.....

Le Maire
Michel BERTHET



Acte contresigné le 18/04/24

Le Maire,

